



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole professionnelle artisanale et commerciale
Rue de Dardens 80, 1630 Bulle

T +41 26 305 87 00
www.epacbulle.ch

REVUE D'INFORMATION DE L'EPAC

2022-2023

SOMMAIRE

BIENVENUE	4
NOTRE ECOLE	5
Organisation de l'EPAC.....	6
Médiation	6
Soutien pédagogique	7
Bibliothèque	7
Cafétéria	7
MON COMPORTEMENT EN TANT QU'APPRENTI-E.....	8
Code d'honneur	8
La règle de trois du comportement.....	9
Mon engagement	9
Charte d'utilisation d'Internet par les apprenti-e-s	10
PRATIQUE.....	12
Informatique	12
Matériel scolaire	12
Remise du matériel scolaire	12
Facturation	12
Carte de légitimation	13
Attestation de formation	13
Photocopies pour les apprenti-e-s.....	13
Appels téléphoniques à l'attention des apprenti-e-s	13
Téléphone mobile (Natel)	14
Taxes relatives aux coûts et fournitures scolaires	14
Ascenseur	14
Nourriture (pique-nique).....	14
Les "interdits"	14
Sanctions	15
Traitement médical / Etat de santé.....	15
Sport	15
Parking.....	16
Calendrier scolaire 2022-2023	17
Adresses utiles du Service de la formation professionnelle	19

BIENVENUE

à l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle (EPAC)

Vous débutez dans votre formation, vous la poursuivez par une maturité post-CFC, vous êtes peut-être en préapprentissage, une nouvelle année scolaire s'ouvre pour vous dans notre école. C'est l'occasion pour la direction de vous souhaiter, au nom de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs de l'Ecole professionnelle de Bulle :

Cordiale bienvenue !

Notre école fonctionne comme une entreprise et nous avons à cœur d'assurer des prestations de qualité en collaboration avec nos partenaires. Nous souhaitons que nos apprenti-e-s et étudiant-e-s obtiennent leur AFP, CFC ou maturité professionnelle au terme de leur cursus de formation.

En revanche, il s'agit d'un partenariat entre vous et nous et ce sera non seulement grâce à nos prestations mais aussi grâce à votre engagement, votre motivation et votre volonté. Avec vous, nous avons l'ambition de réussir et d'obtenir ces fameux graals. Pour y parvenir, vous devrez satisfaire les engagements suivants :

- atteindre les objectifs définis pour votre formation ;
- acquérir, à titre individuel ou en équipe, des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles ;
- mettre en œuvre une méthode de travail ;
- prendre des décisions, les justifier et en assumer la responsabilité ;
- mettre au centre de vos préoccupations toute personne et respecter leur personnalité, leurs convictions et leurs conditions de vie ;
- préserver les lieux de votre existence, faire bon usage du matériel et des infrastructures mises à votre disposition.

Nous vous remercions de votre participation et nous réjouissons de **vous accompagner** vers le but que vous vous êtes fixé.

Léonie Sudan, directrice

NOTRE ECOLE

L'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle, comme son nom l'indique, est constituée de deux sections, l'une artisanale, comprenant les professions suivantes : (*masculin générique utilisé dans la présente revue*)

- charpentier ;
- ébéniste ;
- installateur électricien ;
- logisticien ;
- mécanicien en maintenance d'automobiles / véhicules légers ;
- mécanicien en maintenance d'automobiles / véhicules utilitaires ;
- mécatronicien d'automobiles / véhicules utilitaires ;
- menuisier ;
- opérateur de machines automatisées ;
- conducteur de véhicules lourds;

et l'autre section commerciale, comprenant les métiers de :

- assistant en pharmacie ;
- assistant de bureau ;
- employé de commerce E-M (avec Maturité professionnelle commerciale MP1, type économie, intégrée) ;
- gestionnaire du commerce de détail.

La section commerciale accueille également des classes de Maturité professionnelle commerciale MP2, type économie, à plein temps et à temps partiel.

Une formation de préapprentissage, appelée Semestre de Motivation (SEMO), se déroule dans les locaux de l'EPAC. Toutefois, cette formation est gérée par l'EPAI.

Notre école reçoit chaque semaine environ 1200 apprenti-e-s et l'enseignement est assuré par 90 enseignant-e-s. Notre bâtiment abrite encore en ses murs les Ateliers du bois où sont dispensés des cours interentreprises aux apprenti-e-s concerné-e-s.

Organisation de l'EPAC

Directrice	Léonie Sudan
Doyen de la section artisanale	Alain Krähenbühl
Doyenne de la section commerciale	Ludmilla Wüthrich
Adjointe administrative	Isabelle Seydoux

Secrétariat

Horaire 07.30 h. à 11.30 h. et 13.30 h. à 16.30 h.

Adresse Rue de Dardens 80 tél. 026 305 87 00
1630 Bulle

E-mail info.epac@edufr.ch Internet <http://www.epacbulle.ch>

Médiation

Le service de médiation est assuré par :

Claude Schaller claudeschaller@edufr.ch	Marie-Pierre Vallélian marie-pierre.vallelian@edufr.ch	Patricia Magne patricia.magne@edufr.ch
079 252 46 27	079 239 22 75	079 614 87 06

Ces personnes sont à disposition pour

vous écouter,
vous accompagner dans les difficultés,
vous servir d'intermédiaire en cas de conflits,
vous mettre en contact avec des services spécialisés,
vous fournir des informations.

Les entretiens sont confidentiels et gratuits.

Les parents, les maître-sse-s d'apprentissage, les enseignant-e-s et les formateur-ric-e-s peuvent également les solliciter.

Comment les contacter : par téléphone au 026 305 87 18 ou par leur numéro de portable ou par courriel.

Où les rencontrer : espace médiation, n° 115 au 1^{er} étage ou dans un lieu externe à l'école. *Des informations complémentaires se trouvent sur le site de l'EPAC.*

Soutien pédagogique

L'EPAC propose aux apprenti-e-s un concept de soutien pédagogique. Ces cours s'adressent à tous les apprenti-e-s intéressé-e-s à acquérir des techniques d'apprentissage et d'autonomie. Ils y trouveront un soutien individuel et un cadre de travail. Les informations détaillées leur seront communiquées durant les premières semaines de cours.

Pour cette année scolaire, les cours sont prévus selon l'horaire suivant :

LUNDI – MARDI – MERCREDI – JEUDI

- de 11h30 à 13h15
- de 15h50 à 18h15

Bibliothèque

Au 1^{er} étage, la bibliothèque offre un cadre agréable pour le travail et la détente. Elle met à votre disposition de nombreux documents : livres, journaux, revues professionnelles, films, e-books, etc. Le prêt est gratuit. L'espace comprend également des postes informatiques. Les responsables sont à votre disposition pour vous guider dans vos recherches. C'est également à cet endroit que vous pouvez acheter vos livres de cours. Vos enseignant-e-s vous orientent à ce sujet.

Suivez l'actualité de la bibliothèque sur Instagram @epacbiblio !

Horaire 08h00 à 17h00 non-stop

tél. 026 305 87 16

e-mail : epacbiblio@edufr.ch

Cafétéria

La cafétéria, gérée par la société MT Restauration, vous offre de quoi vous ravitailler lors des pauses. Le repas de midi (trois menus à choix) est servi tous les jours. La cafétéria vous propose aussi des plats à l'emporter. D'autres plats : salades, sandwiches, frites et autres vous sont également proposés. Un automate à boissons chaudes est disponible au 1^{er} étage. Les boissons alcoolisées sont interdites.

MON COMPORTEMENT EN TANT QU'APPRENTI-E

Code d'honneur

Vous êtes certainement conscients que dans toute organisation humaine des "Règles de comportement" sont à observer. Comme le code de la route pour les véhicules, elles garantissent la bonne marche de la société et surtout l'égalité entre toutes les personnes responsables qui en font partie.

Mes comportements dans les situations suivantes :

Retard : Je le justifie immédiatement à mon professeur.

Absence : Je présente par écrit, dans les 14 jours, une lettre justificative **à mon professeur de classe** selon le modèle étudié aux cours ; je demande la signature de mon formateur en entreprise et de mon représentant légal. **Les périodes sans cours** (vacances, cours interentreprises, ...) ne prolongent pas le délai de 14 jours.

Demande de congé : Je la présente par écrit, **10 jours à l'avance**, avec indication du motif et signatures de mon formateur en entreprise et de mon représentant légal. J'adresse cette lettre **au doyen de ma section**.
Service militaire/protection civile : joindre l'ordre de marche à votre demande de congé.
Activité Jeunesse et Sport : joindre la convocation à votre demande de congé.
Les demandes de congé ayant pour motifs : rendez-vous médicaux, examens de conduite, expertise de véhicules sont **refusées**.

Vacances : Je les fais coïncider avec celles de l'école ; sinon, je viens aux cours normalement.

Changement d'adresse : Je communique immédiatement au professeur de classe ma nouvelle adresse personnelle ou professionnelle.

Celui qui ne respecte pas les "Règles de comportement" **s'expose à des sanctions** :

a) par votre enseignant

- avertissement ;
- exclusion momentanée des cours avec interdiction de sortir du bâtiment
- observation à faire signer par votre maître d'apprentissage et votre représentant légal ;
- avis à la direction de l'école (doyen/doyenne de la section).

b) par la direction de l'école

- amende*;
- blâme ;
- avis écrit aux parties contractantes du contrat d'apprentissage ;
- suspension des cours, jusqu'à trois semaines, assortie de l'avis écrit aux parties contractantes du contrat d'apprentissage.

L'école informe le Service de la formation professionnelle des sanctions prises par la Direction.

* Les bases légales prévoient des amendes allant jusqu'à cent francs par jour d'absence, ou selon la gravité de l'acte d'indiscipline. Les retards font également l'objet d'amendes.

La règle de trois du comportement

1. Je suis à l'école professionnelle pour me former ;
2. Je contribue à construire un esprit de classe positif par ma collaboration au sein du groupe ;
3. Je respecte les personnes et les lieux et je porte une tenue décente et correcte.

Mon engagement

Par ma signature, apposée en page 11 du présent document, je m'engage à respecter ce « Code d'honneur », à contribuer ainsi à la qualité de ma formation et à l'harmonie avec les personnes qui en sont responsables.

Charte d'utilisation d'Internet par les apprenti-e-s

La connaissance des technologies de l'information et de la communication - Internet en particulier - est primordiale pour la formation et l'avenir professionnel. Notre école souhaite que chacun, dans le respect strict de certaines règles, puisse accéder le plus librement possible à ces nouveaux outils.

Voici les principales règles à respecter :

Buts d'Internet

Internet doit être utilisé prioritairement pour la recherche d'informations à buts scolaires (formation, travaux personnels ou interdisciplinaires). Une utilisation privée lors des pauses peut être tolérée dans la mesure où elle ne surcharge pas l'infrastructure et ne vise aucun but lucratif.

Respect des règles juridiques

Les apprenti-e-s s'engagent à ne pas consulter, stocker ou diffuser des documents qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale, constituent une apologie du crime ou de la violence (cf. code pénal, art. 173, 197, 261).

Principes d'utilisation des E-mail, Chat, Newsgroup, Réseaux sociaux et sites Internet

Les apprenti-e-s s'engagent à ne pas diffuser des informations qui peuvent ternir la réputation de l'école ou être contraires à la morale et aux lois en vigueur. Chaque message transmis doit mentionner le nom de son auteur.

Notre école possède un site Internet, www.epacbulle.ch. Ce site contient de nombreuses informations utiles à la bonne marche de notre école (calendriers, horaires de cours par profession, règlements d'apprentissage, conditions de promotion, etc.) mais aussi des pages qui reflètent la vie de l'établissement. Pour que ce site puisse illustrer les activités et projets en cours, nous publions des photos (surtout les photos des journées sportives) et des travaux d'apprenti-e-s, c'est pourquoi par la signature de cette charte vous acceptez la publication de ces images. Nous nous engageons à trier les photos dans le respect des apprenti-e-s et des enseignant-e-s, à ne diffuser aucune donnée personnelle de l'apprenti-e sur le site Internet.

La publication de photos ou de vidéos de personnes, dans un cadre non officiel, sur les réseaux sociaux, sur Internet ou par messagerie électronique, ne peut se faire qu'avec l'autorisation de ces dernières et doit respecter leur dignité. La responsabilité est aussi engagée pour les commentaires qui s'y trouvent.

Droits d'auteurs

Les apprenti-e-s s'engagent à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation et, dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations de tiers. Le piratage est répréhensible.

Accès aux équipements

Les apprenti-e-s s'engagent à respecter les directives des professeurs ou des bibliothécaires pour tout ce qui concerne l'accès aux équipements informatiques.

Conséquences en cas de non-respect de ces dispositions

Communication à la Direction, qui décide de la sanction appropriée. Dans les cas graves, cela peut aller jusqu'à l'exclusion de l'école.

Je, soussigné-e, certifie avoir pris connaissance du Code d'honneur et de la Charte d'utilisation d'Internet énoncés ci-devant et m'engage à les respecter.

Date :

Signature de l'apprenti-e :

.....

.....

Vu et approuvé :

Le formateur en entreprise :

.....

Le représentant légal

(si l'apprenti-e est mineur-e)

.....

Les **bases légales** des sanctions définies ci-devant sont les suivantes :
Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFP) du 01.01.2019;
Loi cantonale sur la formation professionnelle (LFP) du 01.01.2020;
Règlement cantonal sur la formation professionnelle (RFP) du 01.01.2020.

PRATIQUE

Informatique

Chaque apprenti-e qui suit des cours à l'EPAC a la possibilité :

- de se connecter au réseau des écoles professionnelles pour les cours d'informatique (dans 5 salles fixes) ;
- de bénéficier d'un espace personnel de stockage P:\ de 500 Mo sur le serveur de l'école et de OneDrive ;
- d'avoir une adresse de messagerie personnelle avec un espace de 30 Mo ;
- d'utiliser au Centre de ressources/Bibliothèque, pour son travail personnel, 6 PC reliés au réseau de l'école et à Internet ;
- de pouvoir consulter n'importe où dans le monde sa messagerie ;
- de bénéficier gratuitement de 5 licences M365.

Matériel scolaire

Remise du matériel scolaire

Lors de la rentrée scolaire, l'apprenti-e se présente à la Bibliothèque afin de retirer ses manuels scolaires accompagné-e de son enseignant-e et selon le planning établi.

- Chaque apprenti-e reçoit un bulletin de livraison et y inscrit son nom – prénom ainsi que le n° de sa classe.
- Il incombe à l'apprenti-e de contrôler la concordance entre les manuels remis et le bulletin de livraison.
- L'apprenti-e informe de suite le personnel de la bibliothèque si des ouvrages de cette liste ne sont pas souhaités.
- Après la livraison, aucun retour n'est possible. Le matériel neuf et en bon état peut être repris dans certaines situations bien particulières, la décision finale appartient aux bibliothécaires.

Facturation

- Le bulletin de livraison détermine la facturation qui suivra dans le courant du mois d'octobre.

- Les entreprises qui prennent en charge l'achat des manuels pour leurs apprenti-e-s doivent en informer l'école au plus tard jusqu'au 30 septembre et ceci lors de chaque rentrée scolaire, à l'adresse : epacbiblio@edufr.ch.

Les informations transmises par les apprenti-e-s, qui ne seraient pas contresignées par le/la maître-sse d'apprentissage, ne seront pas prises en considération. Les indications suivantes sont indispensables :

- **Nom – Prénom** de l'apprenti-e
- **Profession**
- **Adresse complète** pour la facturation.

- Un paiement par acomptes peut être demandé à certaines conditions. La demande doit être formulée auprès du personnel de la bibliothèque **dès la réception de la facture**.

Carte de légitimation

Celle-ci est délivrée par le/la maître-sse de classe au début de l'apprentissage. Ce/cette dernier-ère vous informera des modalités. En cas de perte, le secrétariat établit un duplicata au prix de CHF 10.--.

Attestation de formation

Le/la maître-sse de classe distribue l'attestation de formation aux apprenti-e-s en début d'année scolaire. En cas de perte, le secrétariat établit un duplicata au prix de CHF 10.--.

Photocopies pour les apprenti-e-s

Les apprenti-e-s ont la possibilité de faire des photocopies à la bibliothèque. Les tarifs sont les suivants : copies noir/blanc A4, 0.10 CHF, copies couleurs A4, 0.20 CHF

Appels téléphoniques à l'attention des apprenti-e-s

Les appels téléphoniques ne sont pas transmis aux apprenti-e-s.

Téléphone mobile (Natel)

Hors autorisation de l'enseignant-e, pour des applications précises, ex. recherche sur sites web, les téléphones portables, montres connectées, etc., seront éteints durant les cours. En cas d'utilisation indue d'un appareil portable durant les leçons, celui-ci sera réquisitionné par l'enseignant-e qui le transmettra à son doyen. L'appareil sera rendu dès réception d'une lettre d'excuse signée par l'apprenti-e majeur-e ou son représentant légal et le/la maître-sse d'apprentissage. La présence de tout appareil mobile connecté lors d'un examen entraîne automatiquement la suspension de celui-ci/celle-ci avec comme corollaire la note 1.

Taxes relatives aux coûts et fournitures scolaires

Pour couvrir des frais tels que :

- photocopies selon forfait
- carte de légitimation
- revue d'information / agenda
- divers

Le montant forfaitaire de cette taxe s'élève de CHF 35.-- à CHF 120.-- par année scolaire et ce en fonction du nombre de jours de cours.

Ascenseur

Les apprenti-e-s devant utiliser l'ascenseur pour justes motifs sont priés de s'annoncer au secrétariat de l'école ; un badge leur sera mis à disposition. Un dépôt de CHF 30.-- est demandé et est remboursé lors du retour du badge.

Nourriture (pique-nique)

Toute consommation de nourriture et de boisson est interdite dans les salles de classe. Un espace pique-nique, équipé de fours micro-ondes, est aménagé à côté de la cafétéria.

Les "interdits"

Pour des raisons évidentes de respect mutuel et de qualité de vie dans l'enceinte de l'école, divers interdits ont dû être promulgués :

- la fumée dans tous les bâtiments de l'école ;
- les chewing-gums dans toute l'enceinte de l'école ;
- les couvre-chefs dans les corridors et les salles de classe ;
- les boissons et nourriture dans toutes les salles de classes ;
- les crachats, ...

Une tenue correcte est exigée de toutes les personnes en formation dans notre école. La référence de tenue acceptée est celle que l'entreprise formatrice tolère. Tout cas équivoque sera soumis à l'entreprise formatrice.

Sanctions

La violation des interdits décrits ci-devant engendre des sanctions telles que celles décrites en page 9.

Traitement médical / Etat de santé

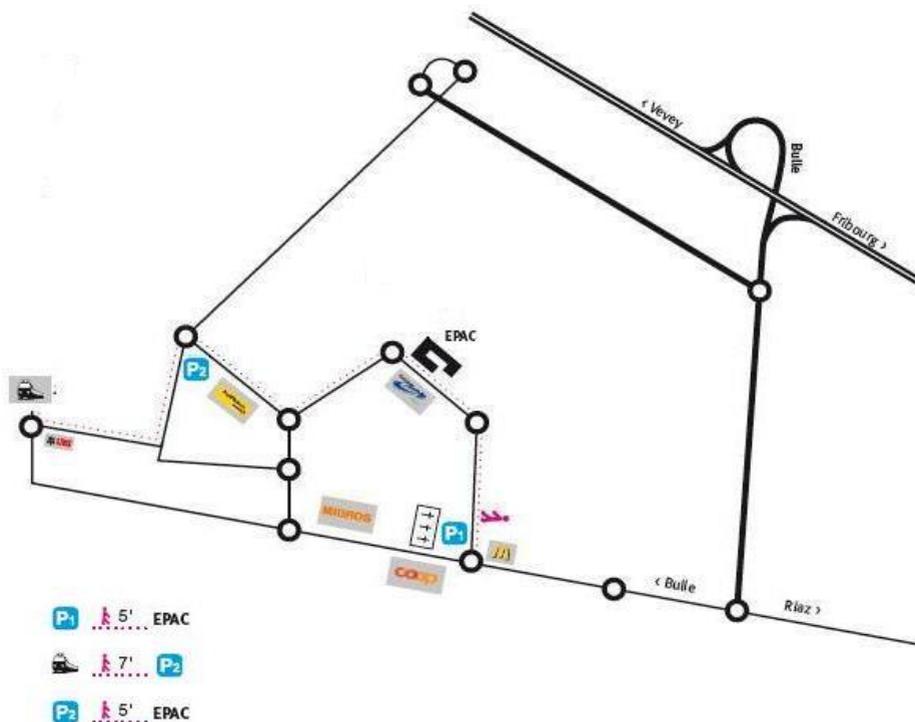
Dès que possible, il y a lieu d'informer l'école de tout problème particulier de santé ainsi que les traitements médicaux pouvant entraîner des conséquences lors des cours.

Sport

Les cours d'éducation physique et de sport ainsi que les journées sportives font partie intégrante de la formation au même titre que toutes les autres branches et sont soumis aux mêmes règles.

Parking

Un couvert à vélos et un couvert à motos sont à votre disposition sur le parking de l'EPAC. Nous précisons que le stationnement des automobiles sur le parking de l'EPAC est **interdit aux apprenti-e-s**. Les infractions sont sanctionnées. Les apprenti-e-s se rendront à l'EPAC en privilégiant les transports publics ou parqueront leurs véhicules exclusivement sur les places publiques à disposition dans la ville de Bulle.



Calendrier scolaire 2022-2023

Mois	Sem. civile	Sem. scol.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Observations
2022								
Août	34	0	22	23	24	25	26	Journées d'accueil
Août/Sept.	35	1	29	30	31	01	02	Début des cours
	36	2	05	06	07	08	09	
	37	3	12	13	14	15	16	
	38	4	19	20	21	22	23	
	39	5	26	27	28	29	30	
Octobre	40	6	03	04	05	06	07	
	41	7	10	11	12	13	14	
	42		17	18	19	20	21	Relâches
	43		24	25	26	27	28	d'automne
Oct./Nov.	44	8	31	01	02	03	04	Toussaint
	45	9	07	08	09	10	11	
	46	10	14	15	16	17	18	
	47	11	21	22	23	24	25	
Nov./Déc.	48	12	28	29	30	01	02	
	49	13	05	06	07	08	09	Immaculée conception
	50	14	12	13	14	15	16	
	51	15	19	20	21	22	23	
	52		26	27	28	29	30	Relâches de Noël

Calendrier scolaire 2022/2023

Mois	Sem. civile	Sem. scol.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Observations
2023								
Janvier	1		02	03	04	05	06	Relâches de Noël
	2	16	09	10	11	12	13	
	3	17	16	17	18	19	20	
	4	18	23	24	25	26	27	
Jan./Fév.	5	19	30	31	01	02	03	Fin du 1er semestre
	6	20	06	07	08	09	10	
	7	21	13	14	15	16	17	Soirées des parents
	8		20	21	22	23	24	Carnaval
Fév./Mars	9	22	27	28	01	02	03	
	10	23	06	07	08	09	10	
	11	24	13	14	15	16	17	
	12	25	20	21	22	23	24	
	13	26	27	28	29	30	31	
Avril	14	27	03	04	05	06	07	
	15		10	11	12	13	14	Relâches de Pâques
	16		17	18	19	20	21	
	17	28	24	25	26	27	28	
Mai	18	29	01	02	03	04	05	1er Mai
	19	30	08	09	10	11	12	
	20	31	15	16	17	18	19	Ascension
	21	32	22	23	24	25	26	
Mai/Juin	22	33	29	30	31	01	02	Lundi de Pentecôte
	23	34	05	06	07	08	09	Fête-Dieu
	24	35	12	13	14	15	16	
	25	36	19	20	21	22	23	
	26	37	26	27	28	29	30	
Juillet	27	38	03	04	05	06	07	Fin des cours
Reprise des cours 2023/2024 : 28.08.2023 Accueil 1ère année : 21-25.08.2023								

Adresses utiles du Service de la formation professionnelle

Gestion des contrats d'apprentissage
Procédures de qualification
Surveillance de l'apprentissage

Service de la formation professionnelle
Remparts 1
1700 Fribourg
tél. 026 305 25 00 / www.fr.ch/sfp

Orientation professionnelle

Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes
Rue St-Pierre-Canisius 12
1700 Fribourg
tél. 026 305 41 86 / www.fr.ch/sopfa

Centres d'orientation de la Gruyère :

Bâtiment du CO de Bulle
Rue de la Léchère 40, CP 492
1630 Bulle 1
tél. 026 919 27 50

Bâtiment du CO La Tour-de-Trême
Route de la Ronclina, CP 123
1635 La Tour-de-Trême
tél. 026 919 29 50

Bâtiment du CO Riaz
Rue Michel-Corpataux 11, CP 71
1632 Riaz
tél. 026 919 28 00

Bourses et prêts de formation

Service des subsides de formation
Route Neuve 7, CP 7
1701 Fribourg
tél. 026 305 12 51 / www.fr.ch/ssf

Commissions d'apprentissage

Les maîtres de classes vous informent du nom de la personne de contact, ceci pour chaque profession. Informations sur www.fr.ch/sfp

« Le succès n'est pas la clé du bonheur. Le bonheur est la clé du succès. Si vous aimez ce que vous faites, vous réussirez. »

Albert Schweitzer



Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir
et de réussite dans votre formation.

Votre école